

Question écrite du 27 juin 2006 de M. Simon Brandt: «Surveillance de la Fête de la musique».

A l'origine prévue en question orale, cette interrogation porte sur la surveillance de la Fête de la musique.

Alors que je rentrais de la Fête de la musique – vers 1 h du matin – j'ai eu la surprise de voir des agents de sécurité municipaux en service dans les rues.

Vu que leur horaire normal se termine à minuit, je pose les questions suivantes:

Est-ce que leur horaire a été modifié pour cet événement?

Ont-ils été payés en heures supplémentaires dès minuit?

Y a-t-il d'autres événements pour lesquels leur horaire se verra modifié?